

Frais Annexes Assainissement

Commune de Pierrerue

Tarifs au 01/01/2026

	Coût HT en euros	Taux de TVA	T.V.A	Total TTC en euros
Prestations liées au service de l'abonné (annexe 4)				
-Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs - pour les abonnés du service hors périmètre concédé eau potable	45,00	10,00	4,50	49,50
-Envoi d'une lettre de relance simple - pour les abonnés du service hors périmètre concédé eau potable	4,00	10,00	0,40	4,40
-Envoi d'une lettre de mise en demeure - pour les abonnés du service hors périmètre concédé eau potable	10,00	10,00	1,00	11,00
-Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de branchement neuf par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend :	200,00	10,00	20,00	220,00
-Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de vente par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	120,00	10,00	12,00	132,00
-Suivi du dossier, en cas de non-conformité d'un branchement particulier, jusqu'à rétablissement de la conformité Cette prestation comprend : - Participation à la réunion de réception des travaux sur site sur demande de l'utilisateur - Vérification des travaux exécutés chez l'utilisateur - Relance des usagers n'ayant pas réalisé leurs travaux au bout du délai défini dans le règlement de service - 6 mois après la relance, préparation pour la Collectivité d'un courrier de mise en demeure de réaliser les travaux - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant	250,00	10,00	25,00	275,00
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,50	-	0,00	3,50
- Pénalités pour retard de paiement 2e relance	10,00	-	0,00	10,00
- Pénalités pour retard de paiement 3e relance	40,00	-	0,00	40,00
- Pénalités pour retard de paiement 4ème relance avec LRAR	40,00	-	0,00	40,00
- Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayés (ACE)	45,00	10,00	4,50	49,50
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,00	10,00	0,60	6,60



Notre territoire est si précieux